




Les missions attribuées par Ursula von der Leyen à la Commission - Partie 3

« Une Europe adaptée à l'ère du numérique »

		
Margrethe Vestager Renew Europe, Danemark	Thierry Breton France	Paolo Gentiloni Alliance progressiste des Socialistes et Démocrates (S&D), Italie
Vice-présidente exécutive	Commissaire chargé du Marché intérieur	Commissaire chargé des Affaires économiques
DG Concurrence (COMP) Coordination de tous les commissaires dans le domaine du numérique	DG Marché intérieur (GROW) DG Réseaux de communication, contenu et technologies (CONNECT) DG Espace et industrie de défense	DG Affaires économiques et financières (ECFIN) DG Fiscalité et Union douanière (TAXUD)

Le 16 juillet 2019, Ursula von der Leyen a été élue présidente de la future Commission européenne par le Parlement européen. Le 10 septembre 2019, elle a proposé les membres de sa Commission pour la prochaine législature 2019-2024, qui doivent être confirmés par le Parlement européen d'ici fin novembre.

Le présent cepAdhoc évalue les missions centrales en matière de politique numérique, de droit de la concurrence et de marché intérieur octroyées par Ursula von der Leyen à Margrethe Vestager, pressentie pour devenir vice-présidente exécutive, ainsi qu'aux commissaires qui lui sont affectés dans les domaines du marché intérieur et (en partie) de l'économie.

Une Europe à l'ère du numérique


Le 16 juillet 2019, Ursula von der Leyen a été élue présidente de la Commission européenne par le Parlement européen. Le 10 septembre 2019, elle a proposé les membres de sa Commission pour la prochaine législature 2019-2024.

Frans Timmermans (Pays-Bas), Margrethe Vestager (Danemark) et Valdis Dombrovskis (Lettonie) sont présentés pour occuper un rôle de premier plan au sein de la nouvelle Commission. Ils sont tous trois vice-présidents exécutifs et remplissent une double fonction. D'une part, ils sont chacun responsables d'un portefeuille élargi et coordonnent le travail des commissaires responsables des domaines concernés. D'autre part, en tant que commissaires spécialisés, ils sont également responsables de leur propre domaine politique avec le soutien d'une direction générale de la Commission.

Outre les trois vice-présidents exécutifs, cinq autres membres de la Commission seront vice-présidents. Trois d'entre eux – Věra Jourová (République tchèque), Margaritis Schinas (Grèce) et Josep Borrell (Espagne) – dirigent également des groupes de commissaires. La Commission doit encore être confirmée par le Parlement européen. Tout d'abord, les commissaires désignés ont été auditionnés. Le 27 novembre, le Parlement procédera au vote d'investiture. La Commission élue doit prendre ses fonctions le 1^{er} décembre.

Le présent cepAdhoc évalue les missions centrales attribuées par Ursula von der Leyen aux futurs commissaires dans les domaines de la politique numérique, du droit de la concurrence et du marché intérieur. Margrethe Vestager est responsable du domaine thématique « Une Europe adaptée à l'ère du numérique ». Elle est seule responsable des questions de concurrence et encadre le commissaire qui lui est affecté dans le domaine du marché intérieur.

Les missions

Concurrence	
Vestager	Améliorer l' application du droit de la concurrence par la Commission dans tous les secteurs. Les priorités devraient être la détection des affaires, l'accélération des procédures et l'amélioration de la coordination avec les autorités nationales et internationales.
	 cepEvaluation : Garantir la concurrence constitue un pilier fondamental de l'économie sociale de marché. L'application par les pouvoirs publics du droit européen de la concurrence, par l'intermédiaire de la Commission, revêt une grande importance. Compte tenu de la dynamique de l'économie mondiale actuelle, les procédures rapides en matière d'abus de marché, d'ententes, de contrôle des concentrations et d'aides d'État sont très importantes pour éviter des pertes d'efficacité et donc des désavantages pour les entreprises européennes.
	En cas de défaillance du marché et dans le contexte de la stratégie industrielle de l'UE : appliquer les règles relatives aux aides d'État de manière à garantir la compétitivité des entreprises de l'UE . « Mieux appréhender » les effets de distorsion des subventions de pays tiers et les activités des entreprises publiques de pays tiers.


		cepEvaluation : Le rôle de la Commission en tant qu'autorité de la concurrence est avant tout de garantir la concurrence en tant que processus et non la compétitivité des entreprises européennes. Il conviendrait de ne pas confondre les considérations de politique industrielle avec l'application du droit de la concurrence (voir cepAnalyse).
Réviser le droit européen de la concurrence. Cela concerne à la fois les règles en matière d'ententes et de contrôle des concentrations et les exigences en matière d' aides d'État .		
		cepEvaluation : Les économies d'échelle caractéristiques de l'économie numérique, combinées à l'importance croissante des données, conduisent régulièrement à présumer un pouvoir de marché. Même si des adaptations mineures peuvent s'avérer nécessaires, le droit européen de la concurrence est en principe en mesure de maîtriser ces problèmes. Il est important qu'à l'avenir le droit de la concurrence continue à protéger la concurrence – et non les concurrents – et n'intervienne que lorsqu'une entreprise dispose d'un pouvoir de marché qui ne peut être attaqué.
Numérique		
Breton Vestager ¹		Développer une « approche européenne coordonnée » relative à l' intelligence artificielle (IA) , en tenant compte également des « implications humaines et éthiques » de l'IA.
		cepEvaluation : La poursuite de la stratégie européenne en matière d'IA est essentielle pour créer un cadre européen uniforme pour celle-ci. En outre, elle permet de coordonner les stratégies des États membres (voir cepAnalyse). En se fondant sur les valeurs et droits fondamentaux de l'UE, il est essentiel que l'utilisation de l'IA soit également remise en question d'un point de vue éthique et que les incidences de l'IA sur les personnes soient prises en compte. Une approche à l'échelle de l'UE des questions relatives à l'acceptabilité éthique de l'IA – qui se reflète déjà dans la publication des « Lignes directrices en matière d'éthique pour l'IA » – contribue à éviter la fragmentation nationale des exigences éthiques en matière d'IA et peut renforcer la confiance dans l'IA et donc son acceptation (voir cepAnalyse).
Breton Vestager		Examiner comment les données non personnelles peuvent être utilisées et partagées. cepEvaluation : Le marché intérieur de l'UE pour les données non personnelles est actuellement sous-développé. Un tel marché faciliterait le développement de l'IA dans l'UE. Toutefois, la plupart des défaillances du marché ne sont pas de nature réglementaire, mais découlent du fait que les entreprises craignent de renforcer leurs concurrents en divulguant des données. Présenter une initiative législative sur les services numériques (Digital Services Act) qui mette à jour les dispositions en matière de responsabilité et de sécurité pour les plateformes, les services et les produits numériques. cepEvaluation : Dans l'UE, les opérateurs de plateformes numériques sont confrontés à des règles nationales différentes, par exemple en ce qui concerne les commentaires haineux et la publicité politique. Une harmonisation réduirait les coûts pour les entreprises. La responsabilité des opérateurs de plateformes quant aux contenus téléchargés par les utilisateurs, telle que décidée par la réforme du droit d'auteur, peut conduire à l'utilisation de filtres de téléchargement automatisés. Ceux-ci peuvent également bloquer accidentellement des contenus juridiques. Il est nécessaire d'améliorer le contrôle de la conformité des plateformes avec la législation existante, par exemple par le biais d'une autorité européenne ou d'une coordination plus étroite des autorités nationales de surveillance.

¹ Par ailleurs, Didier Reynders, Commissaire pressenti pour la Justice (Renew Europe, Belgique), contribuera dans ce domaine à la « Législation sur une approche coordonnée des implications humaines et éthiques de l'intelligence artificielle » tout en assurant le respect des droits fondamentaux.

	Améliorer la souveraineté technologique de l'Europe : investir dans la technologie des chaînes de blocs, ainsi que dans le partage et l'utilisation des données et des algorithmes ; établir des normes pour les réseaux 5G et les technologies de nouvelle génération.
	cepEvaluation : Sur le principe, il est inefficace d'un point de vue économique de vouloir être indépendant de la technologie des pays tiers dans tous les domaines (principe de la division internationale du travail). Toutefois, dans certains domaines, la dépendance peut être acceptable ou inévitable, tandis que dans d'autres, elle est considérée comme trop risquée. La Commission et les États membres devraient minimiser les inefficacités en délimitant soigneusement ces domaines.
Gentiloni ² Vestager	Parvenir à un accord international sur l'introduction d'une taxe numérique d'ici la fin de 2020. Au cas où cela ne fonctionnerait pas, proposer une taxe numérique européenne.
	cepEvaluation : La nature des services numériques – telle que la grande importance des actifs immatériels et le manque de présence physique des fournisseurs dans les États membres où le chiffre d'affaires est généré – pose des défis majeurs en terme de droit fiscal. Une distorsion fiscale de la concurrence au détriment des modèles économiques non numériques devrait toutefois être évitée. Il est juste de rechercher dans un premier temps une solution internationale au problème. C'est le meilleur moyen d'éviter que le problème ne soit instrumentalisé à des fins protectionniste et de la politique industrielle.
Marché intérieur	
Breton Vestager (Co-présidente avec Dombrovskis ³)	Élaborer une stratégie industrielle globale à long terme pour l'avenir industriel de l'Europe . La stratégie couvrira tous les aspects qui affectent l'industrie et sa compétitivité, des investissements et marchés publics jusqu'au commerce, aux compétences, à l'innovation et au soutien des petites et moyennes entreprises.
	cepEvaluation : Sur le principe, les préoccupations politiques visant à accroître la compétitivité de l'industrie européenne relèvent du bon sens. Toutefois, elles ne doivent en aucun cas viser la création par les États de champions nationaux européens qui menacent de restreindre la concurrence dans l'UE. L'attribution préférentielle de marchés publics à des entreprises européennes malgré des prix plus élevés affaiblit les incitations à la réforme dans ces entreprises et alourdit les budgets publics. L'argent public risque d'être gaspillé.
Breton Vestager	Assurer le bon fonctionnement du marché intérieur , c'est-à-dire faire respecter l'application de règles communes, supprimer les obstacles existants au commerce des biens et des services et les barrières artificielles entre les marchés numériques émergents et ceux qui sont déjà établis.
	cepEvaluation : Il existe encore de nombreux obstacles au marché unique (voir cepStudy). L'élimination de ces obstacles renforcera la concurrence entre les entreprises et, partant, fera baisser les prix pour les consommateurs dans l'UE. Dans le même temps, la gamme de produits s'élargit. Il serait également urgent d'assurer une application uniforme de la directive sur le détachement des travailleurs, par exemple en réduisant les obstacles bureaucratiques que cela occasionne.
	Garantir des conditions de concurrence équitables au sein du marché intérieur et empêcher que les subventions de pays tiers ne faussent la concurrence, notamment lors de l'attribution des marchés.
	cepEvaluation : Actuellement, l'UE impose déjà des droits de douane antisubventions sur les subventions en provenance de pays tiers pour protéger les entreprises européennes

² Paolo Gentiloni, commissaire pressenti pour les Affaires économiques (Alliance progressiste des Socialistes et Démocrates, Italie) dirigera les négociations. Pour la taxe numérique, il rend compte à Margrethe Vestager, pour les autres questions à Valdis Dombrovskis (voir [cepAdhoc](#)).

³ Valdis Dombrovskis, vice-président exécutif (Parti populaire européen, Lettonie, cf. [cepAdhoc](#)) et Margrethe Vestager dirigent conjointement ce projet avec la participation du commissaire au marché intérieur.

		<p>contre les distorsions de concurrence. La proposition de règlement de 2012, qui visait à permettre aux pouvoirs adjudicateurs d'exclure les services en provenance de pays tiers, ne devrait pas être réintroduite ; l'exclusion proposée était arbitraire et ne se limitait pas aux pays qui faussent la concurrence, par exemple par des subventions (voir cepAnalyse).</p>
		<p>Réviser les règles de propriété intellectuelle et veiller à ce qu'elles soutiennent la compétitivité de l'UE et tiennent compte des évolutions dans le domaine numérique.</p>
		<p>cepEvaluation : Une protection exhaustive de la propriété intellectuelle est nécessaire pour encourager l'innovation. Cependant, à l'heure actuelle, une telle protection est souvent trop coûteuse et bureaucratique pour les petites et moyennes entreprises. Le développement numérique exige une révision des règles de propriété intellectuelle. Par exemple, il faut clarifier la question de savoir si l'intelligence artificielle peut bénéficier d'un brevet.</p>